Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 033-213302615-20250707-2025_07_02-DE

COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents :.....14
Votants :.....15
Absents : -excusés : 1
Procurations :.....1

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_07_02

**Objet : choix de devis pour le sol du jeu de l'école**

L'an deux mille VINGT CINQ, le 3 juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents :** M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. ROCHER Dominique, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain, M. DELAIRE Claude, Mme FLEURY Aurore, Mme PARET Aurélie, Mme MASIN Claudie conseillers municipaux.

**Absente**

**Absents excusés :** M. VERBRUGGHE Manuel

**Exclus :**

**Procurations :** M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

**Secrétaire de séance :** Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 15** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Monsieur LAGARDE, adjoint aux bâtiments, explique qu'un jeu va être installé dans la cour de l'école.
Ce jeu est pris en charge par le SIRPC.

La commune, quant à elle, prend en charge le sol sur lequel reposera le jeu.

Pour cela, il présente deux devis :

- entreprise ALS (avec enlèvement des anciennes dalles et installation du sol et du jeu) 8 290,34 € ttc

- entreprise AMSTRAD (avec installation du jeu et du sol mais sans enlèvement des dalles) 8 034,00 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise ALS plus chère mais avec plus de prestations.

A Lussac, le 3 juillet 2025
Le Maire,

Didier GATINEL

MAIRIE DE LUSSAC (Gironde)